Comité pour l’élimination de la discrimination
à l’égard des femmes

Quarantième session

 \* CEDAW/C/2008/I/1.

Point 5 de l’ordre du jour provisoire\*

14 janvier-1er février 2008

Application de l’article 21 de la Convention
sur l’élimination de toutes les formes
de discrimination à l’égard des femmes

 Rapports établis par les institutions spécialisées
des Nations Unies concernant l’application
de la Convention dans les domaines relevant
de leur champ d’activité

 Note du Secrétaire général

 Additif

 Organisation des Nations Unies pour l’alimentation
et l’agriculture (FAO)

 Rapport de l’Organisation des Nations Unies
pour l’alimentation et l’agriculture

 I. Bolivie

1. En 2005, la population de la Bolivie était estimée à environ 9 millions d’habitants[[1]](#footnote-1), dont 36 % vivaient dans les zones rurales, 43% de la population active travaillant dans le secteur agricole.

 Les femmes dans l’agriculture

1. En 2005, la population active comptait 38 % de femmes, dont 40 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 35 % de la population économiquement active dans ce secteur.

 Activités en faveur de l’autonomisation des femmes
dans les zones rurales et de l’égalité des sexes

1. Dans le cadre de la Campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité urgente de combattre la faim et de promouvoir l’égalité des sexes, la FAO a financé en Bolivie 26 projets axés sur l’élevage de volailles, la production végétale et florale, l’horticulture et les questions relatives à la période suivant les récoltes. Depuis 1998, trois ateliers organisés dans le cadre du Programme d’analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe ont permis de sensibiliser et former plus de 60 représentants du Ministère de la réforme agraire, du Ministère de l’agriculture et d’organisations non gouvernementales. Le Programme a pour objet de sensibiliser les spécialistes du développement et de leur donner les moyens de tenir compte des questions socioéconomiques et des sexospécificités dans les politiques, programmes et projets de développement pour faire en sorte que toutes les stratégies de développement prennent en compte les besoins et priorités des hommes et des femmes.

 II. Burundi

1. En 2005, la population du Burundi était estimée à environ 7,5 millions d’habitants1, dont 89 % vivaient dans les zones rurales, 90 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

 Les femmes dans l’agriculture

1. En 2005, la population active comptait 49 % de femmes, dont 97 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 53 % de la population économiquement active dans ce secteur.

 Activités en faveur de l’autonomisation des femmes
dans les zones rurales et de l’égalité des sexes

1. Dans le cadre de la Campagne Telefood, la FAO a financé au Burundi 12 projets axés sur la plantation de vergers, l’apiculture, la production animale, l’élevage de chèvres et la plantation de pépinières d’arbres fruitiers.
2. La base de données du projet Dimitra recense au Burundi huit organisations, ainsi que 17 projets portant sur des activités très diverses, notamment la production de pommes de terre, la riziculture, l’aide aux femmes en période d’après guerre et l’appui aux coopératives. Grâce au projet Dimitra, la FAO collecte des informations détaillées sur les organismes et les projets intéressant les femmes des zones rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable, principalement en Afrique et au Proche-Orient. Les organisateurs du projet cherchent à rendre plus visible la contribution des femmes des zones rurales au développement en diffusant ces informations par les moyens classiques et à l’aide des nouvelles technologies de l’information. Le projet vise aussi à sensibiliser davantage les acteurs du développement aux impératifs de l’égalité des sexes et à promouvoir l’échange et la diffusion d’informations.

 III. Liban

1. En 2005, la population du Liban était estimée à environ 3,5 millions d’habitants1, dont 12 % vivaient dans les zones rurales, 3% de la population active travaillant dans le secteur agricole.

 Les femmes dans l’agriculture

1. En 2005, la population active comptait 30 % de femmes, dont 3 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 40 % de la population économiquement active dans ce secteur.

 Activités en faveur de l’autonomisation des femmes
dans les zones rurales et de l’égalité des sexes

1. Dans le cadre de la Campagne Telefood, la FAO a financé au Liban 18 projets axés sur l’élevage de volailles, l’établissement de pépinières d’oliviers, la culture de champignons et la plantation de vergers.
2. La base de données du projet Dimitra recense au Liban 25 organisations, ainsi que 52 projets prévoyant toute une série d’initiatives dans les domaines des soins de santé, de l’alphabétisation, de la production agricole, de la transformation des produits alimentaires, du microcrédit et des activités génératrices de revenus. Grâce au projet Dimitra, la FAO collecte des informations détaillées sur les organismes et les projets intéressant les femmes des zones rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable, principalement en Afrique et au Proche-Orient. Les organisateurs du projet cherchent à rendre plus visible la contribution des femmes des zones rurales au développement en diffusant ces informations par les moyens classiques et à l’aide des nouvelles technologies de l’information. Le projet vise aussi à sensibiliser davantage les acteurs du développement aux impératifs de l’égalité des sexes et à promouvoir l’échange et la diffusion d’informations.

 IV. Maroc

1. En 2005, la population du Maroc était estimée à environ 31 millions d’habitants1, dont 41 % vivaient dans les zones rurales, 33 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

 Les femmes dans l’agriculture

1. En 2005, la population active comptait 36 % de femmes, dont 53 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 58 % de la population économiquement active dans ce secteur.

 Activités en faveur de l’autonomisation des femmes
dans les zones rurales et de l’égalité des sexes

1. Dans le cadre de la Campagne Telefood, la FAO a financé au Maroc 15 projets axés sur l’élevage de volailles, l’apiculture et l’élevage des moutons.
2. La base de données du projet Dimitra recense au Maroc 32 organisations, ainsi que 48 projets recouvrant tout un ensemble d’activités axées sur le microcrédit, l’élevage de chèvres, la production de miel et la fabrication de céramiques. Grâce au projet Dimitra, la FAO collecte des informations détaillées sur les organismes et les projets intéressant les femmes rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable, principalement en Afrique et au Proche-Orient. Les organisateurs du projet cherchent à rendre plus visible la contribution des femmes rurales au développement en diffusant ces informations par les moyens classiques et à l’aide des nouvelles technologies de l’information. Le projet vise aussi à sensibiliser davantage les acteurs du développement aux impératifs de l’égalité des sexes et à promouvoir l’échange et la diffusion d’informations.
3. En mai 2005, la FAO a organisé à Meknès un atelier régional sur le thème du relèvement de niveau de vie des femmes et des hommes dans les zones rurales grâce à l’exploitation des ressources naturelles, notamment des plantes médicinales et aromatiques cultivées au Proche-Orient. Cet atelier visait à permettre un échange d’informations et de données d’expérience, et à mettre en lumière le rôle que jouent les hommes et les femmes dans la gestion des ressources naturelles, en particulier l’exploitation des plantes médicinales et aromatiques qui poussent dans la région, et à proposer des mesures de suivi pour assurer la mise en valeur des ressources naturelles dans des conditions viables et l’amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes des zones rurales. Ont participé à cet atelier 20 spécialistes régionaux venus d’Algérie, d’Égypte, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Jordanie, du Maroc, de Mauritanie, de la République arabe syrienne, de Tunisie et du Yémen.
4. En décembre 2004, le Programme d’analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe a organisé un atelier consacré à la formation des formateurs auquel ont participé 12 spécialistes du Ministère de l’agriculture et du développement rural. Cet atelier avait pour objectif de constituer une réserve de formateurs et de mettre au point des programmes tenant compte de la problématique de l’égalité des sexes et adaptés aux besoins du pays. Le Programme a pour objet de sensibiliser les spécialistes du développement et de leur donner les moyens de tenir compte des questions socioéconomiques et des sexospécificités dans les politiques, programmes et projets de développement pour faire en sorte que toutes les stratégies de développement prennent en compte les besoins et priorités des hommes et des femmes.
1. Données tirées de la Base de données statistiques fondamentales de l’Organisation. [↑](#footnote-ref-1)